



Face à la contestation sociale,

**le ministère du travail et du dialogue social porte plainte contre ses propres agents**

Le 08 octobre 2013 une grande manifestation intersyndicale de contestation du projet de réforme de l'inspection du travail, dit « ministère fort », a eu lieu devant le centre de formation des inspecteurs du travail (INT).

La nouvelle organisation décidée par Michel Sapin ; alors ministre du travail, remet en cause les fondements de l'inspection du travail, indépendante du patronat et au service des travailleurs :

- remise en cause de ***l'autonomie et de l'indépendance*** des agents de contrôle, regroupés au sein d'unités de contrôle sous les ordres de petits chefs ; renforcement de la ***pression hiérarchique et de l'orientation des contrôles***, en décalage complet avec les réalités de terrain
- ***diminution importante des effectifs de contrôle*** déjà insuffisants (-10% d'effectif), casse des collectifs de travail, affaiblissement du lien avec les usagers...

Le séminaire initialement prévu lors de cette journée regroupant l'ensemble de la hiérarchie du ministère et présidé par le Ministre, a été légèrement chahuté par les manifestants.

C'en était trop pour notre ministère qui manifestement ne supporte même plus la contestation sociale. Le directeur de l'Institut National du Travail, après avoir envoyé les gendarmes mobiles contre les agents, a fait le choix, sur instruction du ministère, de porter plainte contre les inspecteurs et contrôleurs en lutte pour de supposées dégradations afin d'intimider les agents et empêcher toute manifestation à venir.

Aujourd'hui 4 de nos collègues sont convoqués par la police pour être entendus dans le cadre de cette plainte.

**Nous nous élevons contre cette volonté de criminaliser l'action syndicale**

**Nous exigeons le retrait de la plainte de l'INT**

**Nous appelons à nous rassembler le 2 octobre à 10h00 devant le commissariat de Villeurbanne afin de soutenir nos collègues.**

Une conférence de presse aura lieu le jour du rassemblement à 12h00 à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE (8-10, rue du nord à Villeurbanne).